



ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅᐅ
NUNAVUMI MALIGALIUQTIT
LAW SOCIETY OF NUNAVUT
BARREAU DU NUNAVUT

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Appel pour un nouveau Représentant(e) du public

14 février 2025 – Le Barreau du Nunavut est à la recherche d’un(e) représentant(e) du public pour rejoindre son Comité de direction afin de donner une voix à la communauté pour les problématiques qui affectent le système judiciaire et l’offre de services juridiques au Nunavut. Le Barreau du Nunavut est l’ordre professionnel qui réglemente les avocat(e)s pratiquant au Nunavut et est principalement responsable pour la protection des intérêts du public quant à l’administration de la justice en s’assurant que le public est servi par une profession légale qui est honorable, compétente et indépendante.

Le ou la candidat(e) choisi(e) aura l’occasion de jouer un rôle important pour le Barreau du Nunavut quant à son développement et pour l’avancement des projets et des initiatives liés à des problématiques d’accès à la justice, de conflits d’intérêts, de processus collaboratifs, d’équité et de diversité ainsi que de gouvernance. En tant que représentant(e) du public, vous participerez à des réunions mensuelles, ainsi que des réunions spéciales et nationales de manière occasionnelle.

La préférence sera donnée aux candidat(e)s ayant une variété d’expériences de vie et de travail pertinentes au poste. Si vous désirez contribuer à la protection des intérêts du public et à la promotion de l’accès à la justice au Nunavut, veuillez faire parvenir une lettre de présentation avec CV à Nalini Vaddapalli, Directrice générale, par courriel à ceo@lawsociety.nu.ca ; ou par la poste au Barreau du Nunavut, Bldg #917, 3rd Floor, Unit B, Iqaluit, NU X0A 3H0.

Date limite : lundi le 17 mars 2025. *Des honoraires sont offerts pour cette position.*

-30-

Le Barreau du Nunavut:

Créé en 1999, le Barreau du Nunavut est une société autonome qui tire son autorité de la Loi sur la profession juridique du Nunavut. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que la population du Nunavut soit servie par des avocats qui répondent à des normes élevées de compétence, d’apprentissage et de conduite professionnelle ; et de maintenir l’indépendance, l’intégrité et l’honneur de la profession juridique. Nous croyons que le public est bien servi par une profession juridique indépendante, responsable et sensible aux besoins du public qu’il sert.

Pour plus d’information, contactez le Barreau à:
info@lawsociety.nu.ca (sujet: Représentant(e) du public)
844 979-2330 (sans frais)
www.lawsociety.nu.ca